Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Direction Générale des Impôts

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة
المديرية العامة للضرائب

Communiqué de presse

Paiement en ligne des droits d'immatriculation des véhicules acquis à l'étranger

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de digitalisation et d'amélioration des services offerts aux contribuables, la Direction Générale des Impôts a enrichi le bouquet des téléservices SIMPL par une nouvelle fonctionnalité permettant de régler en ligne les droits d'immatriculation des véhicules acquis à l'étranger.

Cette fonctionnalité, accessible via le portail internet de la DGI www.tax.gov.ma, vient compléter le module en service relatif aux paiements des droits afférents aux opérations sur les véhicules.

Les attestations de paiement comportent une référence permettant de s'assurer de leur authenticité et de la sincérité des informations qui y figurent à l'aide du service disponible sur le portail de la DGI.

المديرية العامة للضرائب
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS